

Déclaration CFDT PSTE (Réunion paritaire du 13 juin)

Réactions CFDT aux annonces salariales dans la fonction publique du 12 juin 2023

L'an dernier, les salariés du régime général de Sécurité sociale ont obtenu une augmentation collective de la valeur du point à hauteur de 3,5 % à effet au 1er octobre 2022.

Les agents de la fonction publique avaient, quant à eux, obtenu une augmentation de la valeur du point d'indice du même ordre à effet du 1er juillet 2022.

Il n'aura échappé à personne que la hauteur de la revalorisation de la valeur du point à la Sécurité sociale était équivalente à celle accordée aux agents de la fonction publique.

Ce lundi 12 juin, Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, vient d'annoncer une série de mesures visant à revaloriser les salaires dans la fonction publique.

Trois mesures ont été listées :

- Une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023,
- Une prime d'un montant allant de 300 à 800 euros brut selon le niveau de rémunération des agents et qui sera versée d'ici la fin de l'année à ceux gagnant moins de 3.250 euros bruts par mois,
- L'attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble des salariés de la fonction publique au 1er janvier 2024.

Ces mesures ne satisfont pas la **CFDT** ni les organisations syndicales concernées, c'est pour cela qu'elles ont obtenu du ministre l'engagement d'une nouvelle réunion avant l'été où la question de la politique salariale sera posée.

Le 22 juin, l'intersyndicale Sécurité sociale appelle à une journée de mobilisation et de grève afin d'obtenir entre autres, une augmentation significative de la valeur du point.
De nombreux salariés manifesteront devant le ministère de la

Santé et de la Prévention afin d'être reçus par Monsieur BRAUN. Ce sera le moment pour les pouvoirs publics d'entendre et de prendre en compte la réalité des difficultés des salariés.

En effet, alors que le pouvoir d'achat des salariés du régime général de la Sécurité sociale n'a cessé de se dégrader depuis plusieurs mois ;
Alors que trois niveaux de la classification des employés et cadres se situent en dessous du SMIC ;
Alors qu'en 2022, 2 340 démissions ont été dénombrées au sein de l'Institution contre 1 599 en 2021, soit une hausse de près de 50 % ;

La CFDT le dit, le compte n'y serait pas. La CFDT ne se satisferait pas d'une transposition pure et simple des annonces salariales dans la Fonction publique.

Il est plus que temps que l'employeur et les pouvoirs publics prennent conscience de l'urgence d'une revalorisation substantielle et pérenne des salaires à la Sécurité sociale.

La CFDT maintient sa revendication d'une augmentation de la valeur du point de 8% avec un minimum garanti de 160 € brut au 1er janvier 2023.

La CFDT attend des pouvoirs publics et de l'employeur une annonce forte et ambitieuse quant à la revalorisation des salaires des agents du régime général de Sécurité sociale.

C'est pour cela que la CFDT demande la réouverture immédiate de la négociation salariale 2023 !

Le 13 juin 2023